

Guide du tri



Communauté de Communes Médullienne

Il y a du changement dans le monde de nos déchets !

Désormais, les papiers, journaux et magazines...
sont séparés des autres recyclables.

3 catégories de tri, 3 rythmes de collecte.

Plus d'informations sur : www.cdmedullienne.fr



Médullienne

Le tri sélectif : la planète nous dit merci !

En France, les ménages produisent 31 millions de tonnes de déchets (Source Ademe 2008).

Trier nos déchets permet de leur donner une seconde vie. C'est un geste simple et efficace, à condition toutefois d'en maîtriser les règles.

Pourquoi « sélectif » ?

Les déchets non triés sont brûlés ou mis en décharge. Le tri sélectif a pour objectif de séparer les déchets afin de les traiter différemment

selon leur nature. C'est une manière de réduire l'impact de notre consommation sur l'environnement en recyclant les produits au lieu de les détruire.

C'est également une façon de limiter le recours aux matières premières de la planète, permettant, sur le long terme, de les préserver.

Du changement dans le monde de nos déchets !

Un objectif : É-co-no-mie !

Notre Communauté de Communes met en place un nouveau tri de déchets recyclables, plus poussé :

A compter du 1^{er} janvier 2011, « les journaux - magazines... » sont collectés séparément. Ce changement a pour objectif la maîtrise de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui impacte le budget de chaque foyer.



Comment le faisons-nous ?

1^{ère}, 2^e et 3^e semaine : Nous déposons pour la collecte les sacs jaunes contenant les recyclables.

4^e semaine : Nous sortons nos bacs à couvercle jaune contenant les papiers.

Mais le bac à couvercle foncé contenant les ordures ménagères, est collecté chaque semaine.

Et le cycle reprend...

« Le tri, Une question de famille ! »

Famille Journaux - Magazines :

Ce qu'il faut trier :

Dans le bac jaune,
nous mettons :

- catalogues,
- annuaires,
- journaux,
- magazines,
- papiers non souillés,
- enveloppes,
- livres sans couverture...



Ce qu'il ne faut pas mettre :

- films et plastiques de suremballage,
- papiers souillés,
- mouchoirs et essuie-tout...

Ce que cela devient :

Ils sont dissous dans de l'eau afin d'enlever l'encre qu'ils contiennent avant d'être transformés en pâte à papier. Ils deviennent ensuite de nouveaux journaux, livres, magazines, emballages.

« Le tri, Une question de famille ! »

Famille carton, plastique, conserve :

Ce qu'il faut trier :

Dans la poche jaune, nous mettons :

- bouteilles en plastique,
- canettes,
- cartons ondulés,
- aérosols,
- flacons de produits de toilette,
- briques alimentaires,
- flacons de produits ménagers...



Ce qu'il ne faut pas mettre :

- pots de yaourt,
- suremballages,
- restes d'aliments,
- poches en plastique,
- barquettes en polystyrène,
- seringues usagées et produits médicaux (voir votre pharmacien).

Ce que cela devient :

Des fibres textiles qui permettent de fabriquer des vêtements en polaire, du rembourrage pour les oreillers et les couettes, des peluches... Des tuyaux en plastique, du mobilier en plastique, des bacs à fleurs. Le carton permet de fabriquer de nouveaux emballages de briques alimentaires, paquets de gâteaux...

« Le tri, Une question de famille ! »

Famille ordures ménagères :

Ce qu'il faut trier :

Dans le bac foncé,
nous mettons :

**TOUT CE QUI RESTE
APRÈS LE TRI !**

- suremballages,
- sacs,
- films en plastique,
- papiers souillés,
- boîtes en carton salies...



Ce qu'il ne faut pas mettre :

- verre,
- déchets verts,
- gravats divers...

Ce que cela devient :

Grâce à l'incinération des déchets, la chaleur produite est récupérée pour **chauffer les habitations** ou **produire de l'électricité**.

Des petits rappels

Les bornes à verre

Ce qu'il faut y mettre :

Les BAV accueillent uniquement les verres usagés (bouteilles, pots, bocaux) que nous séparons des déchets ménagers.

Ce qu'il ne faut pas y mettre :

La vaisselle, les pots (faïence), les ampoules et néons, les bouteilles en plastique ne doivent pas être déposés dans ces bornes et constituent des refus.

Ce que cela devient :

C'est un matériau qui se recycle à l'infini. Après broyage et refonte du verre, le calcin récupéré (autrement dit, les débris de verre) permet de fabriquer d'autres bouteilles, pots, bocaux en verre.



Les bornes à textiles

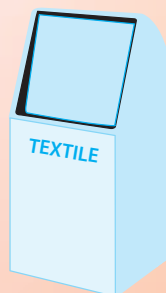
Ce qu'il faut y mettre :

Nous pouvons déposer nos vêtements usagés, nos accessoires (chaussures, sacs à main...) et notre linge de maison.

Attention ! ceux-ci doivent être en bon état et propres.

Ce que cela devient :

Soit les textiles sont réutilisables et sont donnés à des œuvres caritatives, soit ils sont recyclés en chiffon d'essuyage ou sont effilochés pour en récupérer la matière première. Ils peuvent aussi servir à fabriquer des matériaux d'isolation.



Rappel composteur :

Ce qu'il faut y mettre :

- tontes du gazon,
- sciures et copeaux de bois,
- restes de légumes et de fruits,
- végétaux broyés issus des tailles...



Les déchèteries

Ce qu'il faut trier :

Dans les bennes :

- cartons,
- journaux, magazines,
- ferraille, métaux, bidons métalliques vides,
- déchets végétaux : tontes de gazon, branchages, tailles,
- encombrants,
- gravats inertes,
- bois...

Dans les conteneurs spécifiques disposés sur la plate-forme :

- huiles minérales,
- huiles végétales,
- batteries,
- déchets ménagers spéciaux apportés par les particuliers : piles, produits de jardin, peintures, solvants...

Ce qu'il ne faut pas mettre :

- ordures ménagères,
- pneus (repris par les distributeurs),
- fusées de détresse,
- explosifs,
- souches souillées de terre ou de gravats...

Ce que cela devient :

Valorisés selon leur nature.

Il y a du changement dans le monde de nos déchets !

Un doute ? besoin de précision ?

Contactons l'ambassadeur du tri de notre commune.

Plus d'informations sur : www.cdmedullienne.fr



Communauté de Communes Méduillienne

4, rue Carnot - BP65

33480 Castelnau de Médoc

Tél. : 05 56 58 65 20

Fax : 05 57 88 95 79

medullienne@cdmedullienne.fr

www.cdmedullienne.fr

N'hésitons pas à contacter la mairie de notre commune :

Mairie d'Avensan

3, Place Saint-Pierre

33480 Avensan

Tél. : 05 56 58 17 07

Mairie de Le Porge

1 Place Saint-Seurin

33680 Le Porge

Tél. : 05 56 26 50 15

Mairie de Brach

1 Place de l'Eglise

33480 Brach

Tél. : 05 56 58 23 66

Mairie de Sainte-Hélène

1 Place du 11 Novembre

33480 Sainte-Hélène

Tél. : 05 56 58 58 22

Mairie de Castelnau de Médoc

20 Rue du Château

33480 Castelnau de Médoc

Tél. : 05 56 58 21 50

Mairie de Salaunes

1 Place de l'Eglise

33160 Salaunes

Tél. : 05 56 58 58 73

Mairie de Listrac Médoc

23 Grande Rue

33480 Listrac Médoc

Tél. : 05 56 58 03 16

Mairie de Saumos

7 Avenue du Médoc

33680 Saumos

Tél. : 05 56 26 52 65

Mairie de Moulis-en-Médoc

227 Avenue de la Gironde

33480 Moulis-en-Médoc

Tél. : 05 56 58 22 08

Mairie de Le Temple

18 Route du Porge

33680 Le Temple

Tél. : 05 56 26 51 31